

2012-2336  
2012-08-17

GROUPES	9	12	FONGICIDES
---------	---	----	------------

## Fongicide SWITCH® 62.5 WG

### FONGICIDE

### GRANULÉS MOUILLABLES

### USAGE AGRICOLE

Fongicide pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur la présente étiquette dans les oignons, les fraises, les bleuets (en corymbe et nains), les framboises, les mûres, les carottes, les feuilles de moutarde, les feuilles de navet, les choux, les amélanchiers, les haricots secs et succulents, le ginseng et les cultures du groupe 1B, les concombres de serre, les raisins, les épinards, les poivrons de champ, les poivrons de serre, les tomates, ainsi que les plantes ornementales d'extérieur (sauf les rosiers).

### GARANTIE :

Cyprodinile ..... 37,5 %  
Fludioxonil ..... 25,0 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **28189**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **794 g – 1 kg**

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario  
N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

**Label**

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter tout contact avec les yeux ou tout contact prolongé avec la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières. Peut irriter les yeux. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, une combinaison et des gants résistants aux produits chimiques, avec une doublure protectrice ou en caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, caoutchouc néoprène ou en Viton, pendant le mélange et le chargement. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant l'application du produit, le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter des lunettes de protection pendant l'application. Ne pas retourner dans les champs traités ni permettre à des travailleurs d'y retourner dans les 12

heures suivant l'application, sauf pour effectuer les activités liées aux cultures suivantes.

Culture	Délai de sécurité avant la récolte	Activité
Amélanche	10 jours	Récolte manuelle ou travaux d'émondage ou d'éclaircissage
Poivrons de serre, Concombres de serre	1 jour	Récolte
Épinards	3 jours	Récolte

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange ou l'application. Changer de vêtements et les laver immédiatement après l'utilisation. Se laver les mains et la figure avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. On recommande de ne pas l'utiliser de nouveau dans des zones traitées au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte, des sols compactés ou constitués d'argile.

Si une forte pluie est prévue, ne pas effectuer de traitement.

La contamination de l'eau en raison du ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord des plans d'eau.

## ENTREPOSAGE

Afin d'éviter toute contamination, conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se

départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

## **ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable après l'avoir rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

### **Contenant à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## Fongicide SWITCH® 62.5 WG

### FONGICIDE

### GRANULÉS MOUILLABLES

### USAGE AGRICOLE

Fongicide pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur la présente étiquette dans les oignons, les fraises, les bleuets (en corymbe et nains), les framboises, les mûres, les carottes, les feuilles de moutarde, les feuilles de navet, les choux, les amélanchiers, les haricots secs et succulents, le ginseng et les cultures du groupe 1B, les concombres de serre, les raisins, les épinards, les poivrons de champ, les poivrons de serre, les tomates, ainsi que les plantes ornementales d'extérieur (sauf les rosiers).

### GARANTIE :

Cyprodinile ..... 37,5 %  
Fludioxonil ..... 25,0 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **28189**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario  
N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

**Pamphlet**

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter tout contact avec les yeux ou tout contact prolongé avec la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières. Peut irriter les yeux. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, une combinaison et des gants résistants aux produits chimiques, avec une doublure protectrice ou en caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, caoutchouc néoprène ou en Viton, pendant le mélange et le chargement. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes pendant l'application du produit, le nettoyage et la réparation de l'équipement. Porter des lunettes de protection pendant l'application. Ne pas retourner dans les champs traités ni permettre à des travailleurs d'y retourner dans les 12

heures suivant l'application, sauf pour effectuer les activités liées aux cultures suivantes.

Culture	Délai de sécurité avant la récolte	Activité
Amélanche	10 jours	Récolte manuelle ou travaux d'émondage ou d'éclaircissage
Poivrons de serre, Concombres de serre	1 jour	Récolte
Épinards	3 jours	Récolte

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le mélange ou l'application. Changer de vêtements et les laver immédiatement après l'utilisation. Se laver les mains et la figure avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements avec de l'eau chaude et un détergent avant de les réutiliser.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.

Le fludioxonil est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. On recommande de ne pas l'utiliser de nouveau dans des zones traitées au cours de la saison précédente.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte, des sols compactés ou constitués d'argile.

Si une forte pluie est prévue, ne pas effectuer de traitement.

La contamination de l'eau en raison du ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord des plans d'eau.

## ENTREPOSAGE

Afin d'éviter toute contamination, conserver à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

## DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se



départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

## **ÉLIMINATION DES CONTENANTS :**

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable après l'avoir rincé.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

### **Contenant à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Le fongicide SWITCH® 62.5WG est un fongicide à large spectre pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur l'étiquette.

**LE NON-RESPECT DES DIRECTIVES ET DES PRÉCAUTIONS FIGURANT SUR LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT OCCASIONNER DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE MAUVAISE SUPPRESSION DE LA MALADIE ET/OU LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS ILLÉGAUX.**

### **Équipement de pulvérisation**

Une couverture complète assurera une suppression efficace des maladies. Les applications effectuées avec un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète et uniforme sont en général les plus efficaces contre les maladies.

On recommande un minimum de 200 L d'eau/hectare pour les applications effectuées avec de l'équipement au sol.

Pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation, ne pas appliquer lorsque les conditions favorisent la dérive hors cible. Éviter le chevauchement des passages du pulvérisateur, car cela pourrait endommager la culture.

Équiper les pulvérisateurs de buses qui permettent une application précise et uniforme. Étalonner le pulvérisateur avant de l'utiliser.

## MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser à une telle fin.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau potable et d'irrigation ni les habitats aquatiques en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

Application avec pulvérisateur de grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « fine » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

NE PAS appliquer ce produit au moyen d'un système d'irrigation.

### Zones tampons :

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivant **NE REQUIERT PAS** de zones tampons : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Une zone tampon telle que précisée dans le tableau ci-dessous est requise entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats aquatiques vulnérables (tels que les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs et les terres humides), estuariens et marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampon (mètres) requises pour la protection des habitats aquatiques de profondeur :	
		inférieure à 1 m	supérieure à 3 m
Pulvérisateur de grande culture	Toutes les grandes cultures	3	1
Pneumatique	Raisins (premiers stades de développement)	20	10
	Raisins (derniers stades de développement)	10	5

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange. Appliquer sous la forme de gouttelettes de taille la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

NE PAS permettre à l'effluent ou à des eaux de ruissellement provenant de serres ou de champignonnières et qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des ruisseaux, des étangs ou d'autres plans d'eau.

## Directives de mélange

Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Laver à fond l'équipement de pulvérisation avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est requise pour assurer une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de l'application. Ne pas laisser le mélange reposer dans le réservoir du pulvérisateur jusqu'au lendemain. Rincer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque emploi et appliquer les rinçures sur une surface déjà traitée.

1. Mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur.
2. Mettre l'agitateur en marche, puis ajouter la quantité voulue de fongicide SWITCH 62.5WG dans le réservoir.
3. Poursuivre l'agitation et ajouter le reste de l'eau.
4. Commencer l'application de la solution lorsque le fongicide SWITCH 62.5WG est complètement dispersé dans l'eau.
5. Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que tout le mélange ait été appliqué.

**Restrictions concernant les rotations :** Dans les 12 mois suivant une récolte ou une mauvaise récolte, les zones traitées avec le fongicide SWITCH 62.5WG ne doivent être réensemencées qu'avec des cultures homologuées pour ce fongicide.

### AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR

LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-dessous, a été établi par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule donc aucune allégation et n'offre aucune garantie quant à l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous.

En conséquence, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit et libèrent Syngenta Canada inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et/ou à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

### MODE D'EMPLOI

Application terrestre seulement. Ne pas appliquer par voie aérienne.

Ne pas excéder 2,9 kg de produit à l'hectare ou 3 traitements par année.

Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court en cas de forte infestation.

Après deux (2) applications consécutives de fongicide SWITCH 62.5WG, alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent.

Culture	Maladies	Dose de produit en g/ha	Moment du traitement
<b>Oignons :</b> Bulbes secs, oignons verts et oignons cultivés pour la semence	Suppression de la brûlure de la feuille de l'oignon ( <i>Botrytis squamosa</i> ); répression de tache pourpre ( <i>Alternaria porri</i> )	775 à 975	Débuter les traitements lorsque les conditions deviennent favorables pour la maladie, mais avant l'infection. Si les conditions favorables persistent, effectuer des traitements supplémentaires à des intervalles de 7 à 14 jours. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.
<b>Fraises</b>	Suppression de la moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	975	Débuter les traitements au moment de la floraison ou avant et poursuivre à des intervalles de 7 à 10 jours. Le délai d'attente avant la récolte est de un (1) jour.
<b>Bleuets</b> (en corymbes et nains)	Suppression de l'antracnose ( <i>Colletotrichum acutatum</i> ) et de la moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	775 à 975	Effectuer le premier traitement au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être fait 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être fait si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Le délai d'attente avant la récolte est de un (1) jour.
<b>Framboises, mûres</b>	Suppression de la moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	775 à 975	Effectuer le premier traitement au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être fait 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être fait si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. Le délai d'attente avant la récolte est de un (1) jour.
<b>Carottes</b>	Suppression de la brûlure alternarienne ( <i>Alternaria dauci</i> )	775 à 975	Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie; un deuxième traitement doit être fait 7 à 10 jours plus tard. Un autre traitement peut être effectué au moins 7 jours plus tard si les conditions demeurent favorables du développement de la maladie. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha est recommandé.
<b>Feuilles de moutarde, feuilles de navet</b>	Suppression du blanc ( <i>Erysiphe polygoni</i> , <i>E. heraclei</i> )	775 à 975	Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie et doit être répété à des intervalles de 7 à 10 jours. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha est recommandé. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.

Culture	Maladies	Dose de produit en g/ha	Moment du traitement
Choux	Répression de la brûlure alternarienne ( <i>Alternaria brassicicola</i> )	775 à 975	Le premier traitement doit être effectué dès l'apparition de la maladie et doit être répété à des intervalles de 7 à 10 jours. Appliquer dans un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète; un volume de pulvérisation minimal de 200 L/ha est recommandé. Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Culture	Maladies	Dose de produit en g/ha	Moment du traitement
Amélanche	Répression de la tache des feuilles causée par <i>Entomosporium</i> ( <i>Entomosporium mespili</i> )	775 à 975	Le premier traitement doit être effectué au début de la floraison. Un deuxième traitement peut être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un troisième traitement peut être effectué si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie. <b>Utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle entre les traitements le plus court lorsque les conditions sont favorables au développement rapide de la maladie ou si le champ a déjà été fortement affecté par la maladie.</b> Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète (de 187 à 935 L/ha). Ne pas pénétrer ni laisser des travailleurs pénétrer dans les champs d'amélanche traités pour effectuer une récolte manuelle ou des travaux d'émondage ou d'éclaircissage dans les 10 jours suivant le traitement. Pour toutes les autres activités, ne pas entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement. Ne pas appliquer le jour précédant la récolte. Ne pas effectuer plus de 3 traitements par année.

Culture	Maladies	Dose de produit en g/ha	Moment du traitement
<p><b>Haricots (secs et succulents, sauf le dolique)</b>  <b>Y compris :</b>  pois chiches; <i>Lupinus</i> spp. (y compris, lupin grain, lupin doux, lupin blanc, lupin blanc doux); <i>Phaseolus</i> spp. (y compris, haricot rognon, haricot de Lima, haricot mungo, petit haricot rond blanc, haricot Pinto, haricot mange-tout, haricot jaune); féverole à gros grains et à petits grains; <i>Vigna</i> spp. (dolique asperge, haricot à œil noir)</p>	<p>Suppression de la moisissure blanche (<i>Sclerotinia sclerotiorum</i>) et de la moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)</p>	<p>775 - 975</p>	<p>Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 jours si les conditions demeurent favorables au développement des maladies.</p> <p>Pour la suppression de la moisissure blanche, effectuer un premier traitement lorsque de 10 à 20 % de la floraison a eu lieu. À certains endroits, un seul traitement à ce stade assurera une suppression adéquate de la maladie.</p> <p>Utiliser la dose de produit la plus élevée lorsque l'incidence de la maladie est grande.</p> <p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète :  application terrestre : 175 – 225 L d'eau/ha.</p> <p>Pour l'ensemble des produits utilisés, ne pas appliquer plus de 1,1 kg de cyprodinile (m.a.)/ha et 0,73 kg de fludioxonil (m.a.)/ha par culture.</p> <p>NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.</p> <p>Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p>
<p><b>Groupe de cultures 1B : y compris</b>  betterave potagère, bardane, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, radis, daïkon, rutabaga, salsifis, scorsonère, scolyme, chervis, navet</p>	<p>Moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>)</p>	<p>775 - 975</p>	<p>Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement des maladies.</p> <p>Ne pas effectuer plus de deux traitements avec le fongicide SWITCH 62.5WG par saison.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>Ne pas laisser le bétail ou d'autres animaux s'alimenter des feuilles des légumes racines.</p> <p>NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.</p> <p>Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p>

Culture	Maladies	Dose de produit en g/ha	Moment du traitement
<b>Ginseng</b>	Alternariose ( <i>Alternaria panax</i> )	975	<p>Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement des maladies.</p> <p>Ne pas effectuer plus de deux traitements avec le fongicide SWITCH 62.5WG par saison.</p> <p><b>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</b></p> <p>Ne pas laisser le bétail ou d'autres animaux s'alimenter des feuilles des légumes racines.</p> <p><b>NE PAS</b> entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.</p> <p>Ne pas traiter dans les 7 jours précédant la récolte.</p>
<b>Concombres de serre</b>	Répression du blanc ( <i>Podosphaera xanthii</i> )	775	<p>Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie. Un deuxième traitement devrait être effectué 7 à 10 jours plus tard. Ne pas effectuer plus de deux traitements consécutifs avec le fongicide Switch 62.5 WG puis alterner avec un autre fongicide homologué ayant un mode d'action différent. Le troisième traitement peut être effectué à un intervalle de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.</p> <p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (200-3 000 L/ha).</p> <p><b>NE PAS</b> effectuer plus de trois traitements par cycle de culture.</p> <p>Le délai d'attente avant la récolte est de un (1) jour.</p> <p><b>NE PAS</b> entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement.</p>



Culture	Maladies	Dose de produit en g/ha	Moment du traitement
<b>Raisins</b>	Suppression de la moisissure grise des grappes causée par <i>Botrytis cinerea</i>	775-975	<p>Commencer les traitements au début de la floraison. On peut effectuer un traitement supplémentaire à la fermeture de la vigne, à la véraison ou avant la récolte. La suppression de la moisissure grise des grappes est plus efficace par voie terrestre lorsqu'on utilise un volume d'eau suffisant pour bien couvrir toute la culture. La couverture complète des grappes est essentielle.</p> <p>L'intervalle entre les traitements est de 21 jours.</p> <p>Gestion de la résistance : Après 2 applications maximum de SWITCH 62.5 WG, passer à un fongicide ayant un mode d'action différent pendant 2 traitements.</p> <p>Ne pas utiliser comme adjuvant.</p> <p>Ne pas appliquer plus de 0,75 kg de m.a./ha d'un produit contenant du cyprodinile et pas plus de 0,50 kg de m.a./ha d'un produit contenant du fludioxonil par culture.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.</p> <p>Ne pas entrer ou permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 7 jours suivant l'application pour effectuer des travaux d'annélation ou de retournement des sarments. Ne pas entrer ou permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 2 jours suivant l'application pour les activités de tuteurage, d'éclaircissement des grappes, d'élagage à la main, de palissage et d'effeuillage à la main. Pour toutes les autres activités, ne pas entrer ou permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.</p>

Culture	Maladies	Dose de produit en g/ha	Moment du traitement
<b>Épinards</b>	Anthracnose ( <i>Colletotrichum dematium</i> f. sp. <i>spinaciae</i> ) et moisissure grise ( <i>Botrytis cinerea</i> )	775-975	<p>Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement des maladies.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation.</p> <p>Application par voie terrestre : appliquer dans 175 – 225 L d'eau à l'hectare.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 2 traitements par année.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 3 jours précédant la récolte.</p> <p>NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 3 jours suivant le traitement.</p>
<b>Poivrons de champ</b>	Anthracnose ( <i>Colletotrichum</i> spp.)	775-975	<p>Commencer les traitements lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie, mais avant l'infestation. Utiliser la dose la plus élevée en cas de forte infestation. Si les conditions favorables persistent, effectuer un autre traitement à un intervalle de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives, avant d'utiliser un autre fongicide homologué.</p> <p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (187-935 L/ha).</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par cycle cultural.</p> <p>Peut être appliqué pendant la journée de la récolte.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p>

Culture	Maladies	Dose de produit en g/ha	Moment du traitement
<b>Poivrons de serre</b>	Répression du blanc ( <i>Leveillula taurica</i> )	775	<p>Commencer les traitements lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie, mais avant l'infestation.</p> <p>Si les conditions favorables persistent, effectuer un autre traitement à un intervalle de 7 à 10 jours. Ne pas effectuer plus de deux applications consécutives, avant d'utiliser un autre fongicide homologué.</p> <p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète (475-2000 L/ha).</p> <p>NE PAS appliquer dans la journée précédant la récolte.</p> <p>Ne pas effectuer plus de trois (3) applications par cycle cultural.</p> <p>NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement.</p>
Tomates (de plein champ)	Pourriture grise causée par <i>Botrytis cinerea</i>	775-975	<p>Commencer les traitements avant ou au début de l'apparition des symptômes de la maladie, puis répéter à des intervalles de 7 à 10 jours si les conditions demeurent favorables au développement de la maladie.</p> <p>Appliquer la dose la plus forte lorsque l'infection est importante.</p> <p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète.</p> <p>Application par voie terrestre : 200 L d'eau/ha.</p> <p>Après avoir effectué 2 traitements avec Switch 62.5WG, effectuer un traitement avec un autre fongicide ayant un mode d'action différent.</p> <p>Ne pas effectuer plus de 3 traitements par année.</p> <p>Peut être appliqué au cours de la journée de la récolte.</p>

Culture	Maladies	Dose de produit en g/ha	Moment du traitement
<b>Plantes ornementales d'extérieur (sauf les rosiers)</b>	Répression du blanc causé par <i>Sawadaea</i> sp. et <i>Erysiphe cichoracearum</i>	100 g de produit par 100 L d'eau. Pulvériser jusqu'au point de ruissellement.	<p>Le premier traitement doit être effectué dès les premiers signes de maladie. Un deuxième traitement devrait être effectué de 7 à 10 jours plus tard. Un traitement supplémentaire peut être effectué de 7 à 10 jours après la rotation d'un autre l'application d'un autre fongicide homologué d'un groupe différent, si les conditions demeurent favorables au développement des maladies. Suivre les intervalles entre les traitements indiqués sur l'étiquette des produits utilisés en alternance avant d'effectuer le troisième traitement avec SWITCH 62.5WG.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison.</p> <p>Application par voie terrestre seulement. NE PAS appliquer par voie aérienne.</p> <p>NE PAS entrer ni laisser des travailleurs entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.</p>

### Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance au fongicide SWITCH 62.5WG, fongicides des groupes 9 et 12. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide SWITCH 62.5WG et à d'autres fongicides des groupes 9 et 12. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide SWITCH 62.5WG ou d'autres fongicides des groupes 9 et 12 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Ne pas effectuer plus que le nombre total de traitements indiqué sur l'étiquette et plus de 2 traitements consécutifs avec le fongicide SWITCH 62.5WG ou d'autres fongicides des mêmes groupes au cours d'une même saison.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain ainsi que des relevés sur les utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale ou biologique ou, encore, d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une

résistance. Si la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer ce produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si c'est possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquez avec les représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou visitez le site [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

SWITCH<sup>®</sup> est une marque d'une compagnie du groupe Syngenta.